

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 153-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.511

Déposée le: 23.08.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –



Émoluments excessifs des Offices de la circulation routière. Situation dans le canton de Berne

La Surveillance des prix – qui dépend du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) – a identifié de manière synthétique et systématique les émoluments des offices de la circulation routière en Suisse au travers de trois études réalisées à quatre ans d'intervalle (2010, 2014 et 2018).

L'analyse de la Surveillance des prix porte, notamment, sur la facturation globale de quatre types de prestations : le permis d'élève conducteur, le permis de conduire, l'expertise des véhicules et le permis de circulation. Le somme totale des émoluments est en outre présentée en fonction de trois modèles d'acquisition des voitures : « Voitures neuves », « Voitures d'occasion » et « Voitures acquises en leasing ».

Finalement, et c'est sans doute l'élément le plus intéressant de l'étude de la Surveillance des prix, un « indice de financement par les émoluments » est établi pour tous les cantons. Cet indice détermine, pour chaque canton, le rapport entre les émoluments facturés et le coût total induit par les prestations fournies par l'Offices de la circulation routière.

Quant aux émoluments facturés par l'Office de la circulation routière, le canton de Berne s'en sort plutôt bien en comparaison intercantonale.

Pour ce qui est des voitures neuves, les détentrices et les détenteurs de voitures paient globalement 1 440 francs d'émoluments sur la période considérée contre 1 501 francs en moyenne nationale (18^e rang sur 26). Le Jura prélève 1 710 francs (4^e rang des cantons les plus chers) et Neuchâtel 1 688 francs (5^e rang). Ces montants, de même que la plupart de ceux qui suivent, sont ceux de l'année 2015.

Pour les voitures d'occasion, les émoluments totaux moyens s'élèvent à 2 100 francs contre 2 205 francs en moyenne nationale (là aussi 18^e rang sur 26). Le Jura prélève 2 538 francs (3^e rang) et Neuchâtel 2 508 francs (5^e rang).

Pour les voitures financées en leasing, les émoluments globaux moyens atteignent 975 francs chez nous contre 1 054 francs en moyenne nationale (17^e rang sur 26). Le Jura facture 1 403 francs (2^e rang) et Neuchâtel 1 283 francs (4^e rang).

Les émoluments facturés par l'Office de la circulation bernois sont donc hautement satisfaisants en comparaison intercantonale.

L'étude de la Surveillance des prix révèle toutefois que l'Office de la circulation routière de notre canton prélève des émoluments dont les montants moyens représentent 133 % des coûts entraînés par ses prestations, pour une valeur de 123 % en moyenne nationale (8^e rang ex-aequo avec AR). Le taux de couverture des émoluments par rapport aux charges atteint 114 % dans le Jura et 100 % à Neuchâtel.

Ces chiffres montrent clairement que l'Office de la circulation de notre canton est extrêmement bien géré puisqu'il facture des émoluments plus bas que la plupart des cantons tout en réalisant un bénéfice dont profitent probablement en grande partie les finances cantonales.

Selon la Surveillance des prix, « le principe de la couverture des coûts exige que le produit des émoluments ne dépasse pas (ou seulement légèrement) l'ensemble des charges du service concerné. »

A l'aune de cette exigence qui dérive du principe de la causalité, notre canton prélève des émoluments trop élevés auprès des détenteurs et des détentrices de voitures.

La Surveillance des prix tire d'ailleurs de ses analyses la conclusion « que pour beaucoup de cantons une baisse des émoluments des Offices de la circulation routière s'impose aujourd'hui plus que jamais. »

Vu ce qui précède, nous prions le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Quel regard le Conseil-exécutif porte-t-il sur l'étude de la Surveillance des Prix s'agissant des émoluments prélevés par les Offices de la circulation routière des cantons suisses ?
2. Quelles critiques éventuelles le Conseil-exécutif adresse-t-il à cette étude ?
3. Selon le Conseil-exécutif, toutes les charges entraînées par les prestations de l'Office cantonal bernois de la circulation routière ont-elles été prises en compte par la Surveillance des Prix ?

4. Au vu de l'étude de la Surveillance des Prix, le Conseil-exécutif envisage-t-il de baisser les émoluments que l'Office cantonal de la circulation routière prélève auprès des détenteurs et des détentrices de voitures dans notre canton ?

Destinataire

- Grand Conseil